



SURAVENIR PER⁽¹⁾

100 € OFFERTS
sous conditions⁽²⁾

Offre valable du 25 juillet au 04 septembre 2024

L'accès à l'investissement et au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter et à sa volonté ou non de bénéficier d'une gestion automatisée des actes d'arbitrages.



Je choisis la **gestion à horizon**

100€ offerts sous conditions⁽²⁾.

Offre valable du 25 juillet au 04 septembre 2024.

Pour une 1^{ère} adhésion au Plan d'épargne retraite Suravenir PER⁽¹⁾ avec un versement initial net de 3 000€ minimum :

Le versement initial net sera intégralement investi sur des supports en unités de compte **qui présentent un risque de perte en capital**. Par défaut, c'est le profil « Équilibré Horizon Retraite » qui est proposé. Sur renonciation expresse, l'adhérent peut opter pour le profil « Prudent Horizon Retraite » ou « Dynamique Horizon Retraite ». **L'accès au mode de gestion donnant droit à une prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de bénéficier d'une gestion automatisée des arbitrages.**

Ou je choisis la **gestion libre**

100€ offerts sous conditions⁽²⁾

Offre valable du 25 juillet au 04 septembre 2024.

Pour une 1^{ère} adhésion au Plan d'épargne retraite Suravenir PER⁽¹⁾ avec un versement initial net de 3 000€ minimum :

Le versement initial net doit être investi à 30% minimum en unités de compte **qui présentent un risque de perte en capital**. **L'accès au profil d'investissement donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.**

Je soussigné(e) _____ souhaite adhérer au Plan d'épargne-retraite Suravenir PER⁽¹⁾ et bénéficier de l'offre :

- Je joins ce formulaire au bulletin d'adhésion
- Je joins obligatoirement un RIB au bulletin d'adhésion

► Si vous avez opté pour le mode de gestion à horizon : Assurancevie.com versera la prime par virement sur le compte bancaire de l'adhérent (compte courant uniquement) _____ (nom de ma banque), dans un délai de 60 jours suivants la fin de la période de renonciation⁽³⁾.

► Si vous avez opté pour le mode de gestion libre la prime sera versée à 100% sur un support en unités de compte **non garanti en capital**. Indiquez ici l'unité de compte choisie parmi celles disponibles dans le contrat Suravenir PER⁽¹⁾ : _____

dont le code Isin est : _____.

À défaut l'assureur versera la prime à 100% sur l'unité de compte **non garantie en capital** - MANDARINE GLOBAL TRANSITION R, dont le code Isin est : LU2257980289.

Cette offre ne doit pas constituer un élément déterminant de votre choix d'investissement, Assurancevie.com diffusant régulièrement des offres de bienvenue.

Fait à :

Le :

Signature :

Contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans la notice du contrat, disponible sur www.assurancevie.com.

⁽¹⁾Suravenir PER est un Plan d'Épargne Retraite individuel, contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle, commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de LUCYA, une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès, 75002, Paris – Tel : 01.45.22.34.29 – www.lucya.com.

Elle est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 – www.orias.fr – Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de la CNCEF et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 place Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

⁽²⁾Offre promotionnelle valable du **25/07/2024 au 04/09/2024** uniquement pour une première demande d'adhésion par une personne physique majeure au Plan d'Épargne Retraite individuel Suravenir PER.

En gestion libre : avec un versement initial net de 3 000€ minimum investi à 30% minimum en unités de compte qui **présentent un risque de perte en capital**.

Ou en gestion à horizon : avec un versement initial net de 3 000€ minimum. Le versement initial net sera intégralement investi sur des supports en unités de compte qui **présentent un risque de perte en capital**. Par défaut, c'est le profil « Équilibré Horizon Retraite » qui est proposé. Sur renonciation expresse, l'adhérent peut opter pour le profil « Prudent Horizon Retraite » ou « Dynamique Horizon Retraite ». Offre valable pour les demandes reçues entre le 25/07/2024 et le 04/09/2024 inclus (date de réception de la demande d'adhésion complète, accompagnée du coupon de l'offre, faisant foi), sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com.

Dans le cadre de la gestion à horizon, la prime de 100€ sera versée par virement par Assurancevie.com, dans un délai de 60 jours suivants la fin de période de renonciation⁽³⁾, sur le compte bancaire de l'adhérent. Veuillez obligatoirement joindre le RIB (IBAN) du compte à votre nom.

Dans le cadre de la gestion libre, l'assureur versera la prime de 100€ sur l'unité de compte choisie par l'adhérent⁽⁴⁾ parmi celles disponibles dans le contrat Suravenir PER ou à défaut sur MANDARINE GLOBAL TRANSITION R LU2257980289 après acceptation de l'adhésion. **Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.**

⁽³⁾Le délai de renonciation court pendant le délai de trente jours calendaires révolus à compter du moment où l'adhérent est informé que le contrat est conclu (article L.132-5-1 du Code des assurances).

⁽⁴⁾La prime ne peut pas être versée sur le fonds en euros disponible sur le contrat.

Si vous optez pour un support de type SCPI, vous devez obligatoirement joindre à votre dossier l'annexe de souscription que vous aurez préalablement complétée. Cette annexe est disponible sur le site www.assurancevie.com.

Offre limitée à une seule adhésion au contrat Suravenir PER, géré par Suravenir commercialisé auprès d'Assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.